

Environnement : Quelques définitions

Pas de définition unique

Au Canada, l'environnement est l'ensemble des conditions naturelles ou artificielles (physiques, chimiques et biologiques) et culturelles (sociologiques) dans lesquelles les organismes vivants se développent (dont l'homme, les espèces animales et végétales).

En France, la définition s'y rapproche : l'environnement est défini comme l'ensemble des éléments (biotiques ou abiotiques) qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins, ou encore comme « l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines.

Le mot anglais environment signifie milieu.

Il n'existe pas une définition unique de l'environnement, mais plusieurs conceptions ou représentations en fonction des individus, des pays, de l'environnement disciplinaire dans lequel ils évoluent :

- Les géologues appréhendent l'environnement par l'étude des sols.
- Les écologues le font par la dynamique des êtres vivants.
- Les géographes par l'occupation du territoire, la gestion du territoire.
- Les ingénieurs et techniciens en fonction de leurs domaines d'expertise : eau, air, sol, énergie ...
- Les économistes par la gestion des ressources naturelles.
- Les juristes sous l'angle des contraintes réglementaires.
- Les philosophes par la morale et l'éthique ...

Les liens et/ou échanges entre ces différentes disciplines sont souvent difficiles, sujets à discussion, ce qui pénalise les apports de chacun au débat général. Une réelle interdisciplinarité est sous-utilisée dans le domaine de l'environnement.

D'un point de vue **étymologique**, la notion d'environnement a beaucoup évolué au fil du temps.

On trouve « environementz » dans la langue française en 1265, signifiant alors circuit, contour, puis à partir de 1487 dans le sens d'action d'environner.

Deux dictionnaires du XIXe siècle attestent un emprunt à l'anglais environment. Le mot provient donc du verbe environner : action d'entourer. Il se réfère à l'environ, aux alentours.

Le mot environnement est **polysémique**, c'est-à-dire qu'il a différents sens : sens de base de ce qui entoure, de cadre de vie, de voisinage, d'ambiance, ou encore de contexte.

L'environnement au sens d'environnement naturel qui entoure l'homme est plus récent et s'est développé dans la seconde moitié du XXe siècle.

La notion d'environnement englobe aujourd'hui l'étude des milieux naturels, les impacts de l'homme sur l'environnement et les actions engagées pour les réduire.



Environnement : Quelques définitions

Evitons les confusions !

La notion d'environnement naturel est souvent désignée par le seul mot environnement, hors comme on l'a précédemment évoqué, l'environnement ne concerne pas uniquement le patrimoine naturel qui concerne l'air, l'eau, l'atmosphère, les roches, les végétaux, les animaux (la biodiversité), et l'ensemble des phénomènes et interactions s'y déroulant, c'est-à-dire, comme tout ce qui entoure l'Homme et ses activités. Le mot environnement est à différencier du mot nature.

La nature désigne l'ensemble des éléments naturels, biotiques et abiotiques, considérés seuls, alors que la notion d'environnement s'intéresse à la nature au regard des activités humaines, et aux interactions entre l'homme et la nature. Il ne faut pas confondre l'environnement et l'écologie qui est la science ayant pour objet les relations des êtres vivants avec leur environnement, ainsi qu'avec les autres êtres vivants, c'est-à-dire, l'étude des écosystèmes.

Enfin, ne confondons pas l'environnement et le développement durable qui est un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Lexique de l'environnement

Cette liste de termes, expressions et définitions adoptés est issue du Journal Officiel de la République Française en date du 4 février 2010.

Accumulation biologique

Forme abrégée : accumulation, n.f.

Domaine : Biologie-Environnement.

Voir : bioaccumulation.

Amplification biologique

Forme abrégée : amplification, n.f.

Domaine : Biologie-Environnement.

Voir : bioamplification.

Analyse du cycle de vie d'un produit

Forme abrégée : analyse du cycle de vie (ACV).

Domaine : Environnement.

Définition : Évaluation des effets directs ou indirects d'un produit sur l'environnement, depuis l'extraction des matières premières qui entrent dans sa composition jusqu'à son élimination.

Notes :

1. L'analyse du cycle de vie, qui recense et quantifie les flux physiques de matière et d'énergie associés à chaque étape de la vie d'un produit, peut également être appliquée à un service.

2. Le terme « écobilan » subsiste dans certaines zones francophones.

Équivalent étranger : life cycle analysis (LCA), life cycle assessment (LCA).

Audit environnemental

Domaine : Environnement.

Définition : Évaluation du fonctionnement et de l'efficacité d'un système de gestion mis en place en vue d'assurer la protection de l'environnement.

Note : L'audit environnemental est conduit en référence aux règlements, aux normes ou aux bonnes pratiques professionnelles.

Équivalent étranger : environmental audit, environmental auditing.

Environnement : Quelques définitions

Bioaccumulation, n.f.

Domaine : Biologie-Environnement.

Synonyme : accumulation biologique, accumulation, n.f.

Définition : Processus selon lequel une substance polluante présente dans un biotope pénètre et s'accumule dans tout ou partie d'un être vivant et peut devenir nocive ; par extension, le résultat de ce processus.

Voir aussi : bioamplification, biotope.

Équivalent étranger : bioaccumulation.

Bioamplification, n.f.

Domaine : Biologie-Environnement.

Synonyme : amplification biologique, amplification, n.f.

Définition : Processus selon lequel la concentration d'une substance présente dans un biotope augmente tout au long d'une chaîne alimentaire ; par extension, le résultat de ce processus.

Voir aussi : bioaccumulation, biotope.

Équivalent étranger : biological magnification, biomagnification.

Biocénose, n.f.

Domaine : Biologie-Environnement.

Définition : Ensemble des êtres qui vivent dans les mêmes conditions de milieu, dans un espace donné.

Voir aussi : biotope, écosystème.

Équivalent étranger : biocoenosis.

Biotope, n.m.

Domaine : Biologie-Environnement.

Définition : Aire géographique caractérisée par des conditions climatiques et physicochimiques homogènes permettant l'existence d'une faune et d'une flore spécifiques.

Voir aussi : biocénose, écosystème.

Équivalent étranger : biotope.

Cindynique, n.f.

Domaine : Environnement/Risques.

Définition : Étude des risques et des situations dangereuses qui prend en compte les aspects techniques, humains et organisationnels liés à une activité donnée.

Équivalent étranger : cindynics.

Cogénération, n.f.

Domaine : Énergie.

Définition : Production simultanée d'électricité et de chaleur utile.

Équivalent étranger : CHP generation, combined heat and power generation (CHPG).

Compensation écologique

Domaine : Environnement/Aménagement du territoire.

Définition : Ensemble d'actions en faveur de l'environnement permettant de contrebalancer les dommages causés par la réalisation d'un projet qui n'ont pu être évités ou limités.

Note : La compensation écologique peut consister en la protection d'espaces naturels, la restauration, la valorisation ou la gestion dans la durée d'habitats naturels.

Voir aussi : mesure compensatoire.

Équivalent étranger : environmental offset, offset.

Diatomiste, n.

Domaine : Biologie-Environnement.

Définition : Hydrobiologiste spécialiste des diatomées.

Note : Les diatomées sont des algues brunes unicellulaires, utilisées notamment comme indicateurs de la qualité de l'eau.

Équivalent étranger : diatomist.



Environnement : Quelques définitions

Écocertification, n.f.

Domaine : Environnement.

Définition : Procédure qui garantit qu'un produit ou un procédé de fabrication prend en compte, selon un cahier des charges correspondant, la protection de l'environnement ; par extension, la garantie elle-même.

Note : L'écocertification implique de la part des opérateurs économiques une adhésion volontaire au cahier des charges.

Équivalent étranger : environmental certification, green certification.

Écoconception, n.f.

Domaine : Environnement.

Définition : Conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement au long de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances.

Équivalent étranger : ecodesign, green design, sustainable design.

Écodéveloppement, n.m.

Domaine : Environnement.

Définition : Mode de développement fondé sur le respect de l'environnement.

Note : L'écodéveloppement est une des composantes du développement durable.

Voir aussi : développement durable.

Équivalent étranger : ecodevelopment.

Éco-industrie, n.f.

Domaine : Environnement.

Définition : Industrie qui propose des produits ou des prestations ayant pour objet d'améliorer ou de protéger l'environnement, ou qui utilise des procédés favorables à l'environnement.

Équivalent étranger : ecoindustry.

Écosystème, n.m.

Domaine : Biologie-Environnement.

Définition : Unité écologique fonctionnelle formée par le biotope et la biocénose, en constante interaction.

Voir aussi : biocénose, biotope.

Équivalent étranger : ecosystem.

Écotechnologie, n.f.

Domaine : Environnement.

Synonyme : technologie environnementale.

Définition : Ensemble des procédés industriels qui visent à prévenir ou réduire les effets négatifs sur l'environnement des produits à chaque stade de leur cycle de vie, ainsi que des activités humaines.

Note : Ces procédés permettent une utilisation plus économe des ressources ou ont des effets moins polluants.

Voir aussi : écotechniques de l'information et de la communication.

Équivalent étranger : clean tech, clean technology, ecotechnology, green technology.

Écotoxicologie, n.f.

Domaine : Environnement.

Définition : Branche de la toxicologie qui étudie les effets directs et indirects des polluants sur l'environnement.

Note : L'écotoxicologie étudie notamment le transfert des polluants dans les biotopes et les biocénoses, ainsi que leurs transformations et leurs effets sur les organismes vivants et sur les processus écologiques fondamentaux.

Voir aussi : biocénose, biotope.

Équivalent étranger : ecotoxicology.

Écotype, n.m.

Domaine : Biologie-Environnement.

Définition : Ensemble des caractères distinctifs d'une population géographiquement localisée d'une même espèce animale ou végétale, qui résultent de la sélection naturelle liée aux facteurs du milieu.

Équivalent étranger : ecotype.

Environnement : Quelques définitions

Effet de serre

Domaine : Environnement.

Définition : Phénomène d'échauffement de la surface de la Terre et des couches basses de l'atmosphère, dû au fait que certains gaz de l'atmosphère absorbent et renvoient une partie du rayonnement infrarouge émis par la Terre, ce dernier compensant le rayonnement solaire qu'elle absorbe elle-même.

Note :

1. Les gaz qui provoquent ce phénomène, tels que la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone ou le méthane, sont appelés « gaz à effet de serre ».
2. Un effet de serre existe également sur des planètes telles que Vénus et Mars.
3. L'expression « effet de serre » est employée usuellement dans le sens d'« effet de serre anthropique », qui désigne le réchauffement global du climat attribué à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre, résultant de l'accroissement de leurs émissions dues aux activités humaines.

Voir aussi : changement climatique anthropique.

Équivalent étranger : greenhouse effect.

Étude d'impact sur l'environnement

Abréviation : EIE.

Forme abrégée : étude d'impact.

Domaine : Environnement.

Synonyme : étude d'incidences sur l'environnement (EIE), étude d'incidences.

Définition : Étude préalable à la mise en œuvre de programmes ou de plans et à la réalisation d'équipements, qui permet d'estimer leurs effets probables sur l'environnement.

Note :

1. L'étude d'impact sur l'environnement relève de la responsabilité du maître d'ouvrage.
2. L'étude d'impact sur l'environnement permet notamment de justifier le parti retenu et de préciser les mesures envisagées tendant à supprimer, réduire ou compenser les dommages éventuels liés à un projet.
3. L'étude d'impact sur l'environnement est nécessaire à l'évaluation environnementale.

Voir aussi : évaluation environnementale.

Équivalent étranger : environmental impact assessment (EIA).

Étude d'incidences sur l'environnement

Abréviation : EIE.

Forme abrégée : étude d'incidences.

Domaine : Environnement.

Voir : étude d'impact sur l'environnement.

Évaluation d'incidences sur l'environnement

Abréviation : EIE.

Domaine : Environnement.

Voir : évaluation environnementale.

Évaluation environnementale

Domaine : Environnement.

Synonyme : évaluation d'incidences sur l'environnement (EIE).

Définition :

1. Mise en œuvre des méthodes et des procédures permettant d'estimer les conséquences sur l'environnement d'une politique, d'un programme ou d'un plan, d'un projet ou d'une réalisation ; par extension, le rapport qui en rend compte.

2. Avis émis sur l'étude d'impact sur l'environnement, afin d'en vérifier la qualité et d'apprécier comment les incidences négatives sur l'environnement sont effectivement annulées, réduites ou compensées.

Voir aussi : étude d'impact sur l'environnement, mesure compensatoire.

Équivalent étranger : environmental impact assessment (EIA).

Mesure compensatoire

Domaine : Environnement/Aménagement du territoire.

Définition : Mesure en faveur de l'environnement permettant de contrebalancer les dommages qui lui sont causés par un projet et qui n'ont pu être évités ou limités par d'autres moyens.

Voir aussi : compensation écologique.

Équivalent étranger : compensatory measure.

Environnement : Quelques définitions

Nettoyage par le ressac

Domaine : Environnement.

Définition : Nettoyage des plages consistant à déplacer, dans la zone de déferlement, des sédiments littoraux souillés par des hydrocarbures, en vue de les soumettre au mouvement des vagues pour leur lavage naturel.

Note : Le polluant, qui s'agglutine en surface à l'arrière des sédiments, est ensuite récupéré avec des filets capteurs.

Équivalent étranger : surfwashing.

Puits de carbone

Domaine : Environnement-Énergie.

Définition : Système naturel ou artificiel permettant de capter et de stocker une quantité significative de dioxyde de carbone (CO₂), de manière à en limiter la concentration dans l'atmosphère.

Voir aussi : captage et stockage du CO₂.

Équivalent étranger : carbon sink.

Quota d'émission de gaz à effet de serre

Domaine : Environnement.

Définition : Quantité de gaz à effet de serre allouée à une activité dans le cadre d'un système de plafonnement d'émission.

Voir aussi : effet de serre.

Équivalent étranger : greenhouse gas emission allowance.

Refroidissement par une source naturelle

Forme abrégée : refroidissement naturel.

Domaine : Bâtiment-Énergie.

Définition : Méthode consistant à utiliser une circulation d'eau ou d'air pour refroidir un produit ou un bâtiment, sans recourir à une machine thermodynamique.

Équivalent étranger : free cooling.

Taxon, n.m.

Domaine : Biologie.

Définition : Ensemble d'êtres vivants partageant certaines caractéristiques, à partir desquelles est établie leur classification.

Note : Les catégories de la classification biologique, telles que l'espèce, le genre, la famille, l'ordre, la classe ou l'embranchement, sont des taxons.

Équivalent étranger : taxon.

Technologie environnementale

Domaine : Environnement.

Voir : écotechnologie.

